Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 28 (1919)

Rubrik: Administration du château de Wildegg

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Administration du château de Wildegg.

Le 1^{er} mai, comme il avait été prévu (Rapport 1918, p. 10), la Direction avait achevé la nouvelle installation du château. La pièce à côté de l'entrée, appelée "Rauchsäli", a été meublée dans le goût du 18e siècle et décorée de gravures rappelant les évènements militaires, les désillusions et les misères qui accompagnèrent le passage des troupes françaises en 1798. Ces gravures étaient conservées dans les archives où les propriétaires du château les avaient réunies en souvenir de la défense du pays à laquelle ils avaient pris une part active. Au premier étage, le salon, ancienne salle commune aux habitants du château, et la "Saliszimmer" ont été meublés, ainsi que les autres pièces, en tenant compte de leur usage et de la date de leur construction. Les portraits de famille, après avoir été nettoyés, ont été groupés aux parois des différentes pièces en tenant compte du style du mobilier. Cinq magnifiques estampes coloriées de Freudenberger qu'Albrecht-Nicolas avait achetées en 1784 à l'artiste pour 60 couronnes et qui depuis lors reposaient dans les archives, ont servi, après avoir été encadrées dans le goût de l'époque, à décorer le Cabinet bleu où se trouvent les portraits de l'acheteur et de ses trois femmes.

Nous avons poursuivi, suivant le même principe, la nouvelle installation des deux étages de la partie postérieure du château. Les travaux les plus importants ont été exécutés dans les chambres du 2^{me} étage, qui ont pu être rétablies telles qu'elles étaient dans la seconde moitié du 17^e siècle et meublées dans le goût de l'époque. La décoration de la salle des fêtes a été complétée à l'aide d'armures provenant de l'ancien arsenal et aimablement prêtées par les autorités zurichoises. Les meubles nécessaires ont été pris dans les dépôts du Musée. La restauration de cet étage, à l'exception d'une chambre à coucher, peut être considérée comme achevée. En revanche il sera nécessaire d'entreprendre aussitôt que possible celle des pièces de cette partie du château qui ont

été tendues de papiers au cours de la seconde moitié du 19e siècle et de les pourvoir des meubles nécessaires. Les beaux vitraux jusqu'alors fixés aux deux fenêtres du hall d'entrée ont été répartis entre les différentes pièces où ils rappellent les anciens possesseurs du château, leurs parents et leurs amis.

La vente du mobilier moderne a fourni un subside important pour couvrir les frais de cette restauration.

Il a été nécessaire de procéder à d'importants travaux d'entretien des bâtiments afin d'éviter des dégradations plus considérables. Pour tous ces travaux, le crédit inscrit dans le budget annuel était loin de suffire et le Conseil fédéral nous a accordé une somme de frs. 17,000.— prélevée sur la fortune de la Fondation.

Pour répondre aux désirs des visiteurs, le château sera ouvert dorénavant de 2 à 5 heures (au lieu de 1 à 4 heures). Le gardien a été autorisé à laisser visiter le château en dehors des jours d'ouverture aux personnes qui s'annoncent par téléphone (précédement il était nécessaire de prévenir par écrit). La finance d'entrée a été portée le dimanche de 20 à 30 cts. pour les grandes personnes, de 10 à 20 cts. pour les membres de sociétés, et une taxe minime de 10 cts. sera exigée pour les enfants. Cela nous permettra de couvrir une partie des augmentations accordées au personnel gardien. Le nombre des visiteurs a été de 7766 contre 5330 l'année précédente.

Nous avons recouru contre la décision de la Commission de taxation qui a augmenté de frs. 100,000.— la taxe des bâtiments.

Le Tribunal fédéral a prononcé son jugement sur le différend entre le Conseil fédéral agissant en qualité de représentant de la Fondation Effinger de Wildegg d'un côté, le canton d'Argovie, la commune et la bourgeoisie de Möriken de l'autre part. Il a décidé que l'administration du château aurait à payer l'impôt sur un certain nombre de parcelles, tandis que le territoire du château proprement dit est libéré de tout impôt. Ce jugement est conforme à la décision du Conseil fédéral de janvier 1917.

Le second volume de l'histoire du château de Wildegg et de ses habitants, rédigée par le Directeur, n'a pas pu paraître par suite des frais trop élevés d'impression. La Société d'Histoire du canton d'Argovie, qui a entrepris cette publication, ne dispose pas des crédits nécessaires. Il faut espérer que cet ouvrage pourra paraître l'année prochaine à l'aide d'une nouvelle subvention accordée par la Fondation.

M. le juge D^r W. Merz d'Aarau s'est généreusement offert à mettre en ordre les archives du château contre remboursement de ses frais personnels. Ce grand travail n'était pas encore achevé à la fin de l'année.

Le Chef du Département fédéral de l'Intérieur et le Vice-Président de la Commission du Musée ont profité de la réunion d'automne à Wildegg pour exprimer au Président, avant qu'il ne quitte ses fonctions, leurs remerciements pour le grand travail qu'il a accompli en assumant l'administration du château, en dirigeant les travaux de construction et l'établissement des plans.